

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement des Rivières, tenue le mardi 23 mai 2023 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'Arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot.

**CA2-2023-0091** **Abandon du processus de modification du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, relativement à l'approbation d'un plan de construction sur le lot 4 000 715 - (projet le GaYa, Quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, district électoral des Saules-Les Méandres) - [GT2023-211](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire, appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, il est résolu de mettre fin au processus de modification du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, R.C.A.2V.Q. 4, alors que le projet du règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* relativement à l'approbation d'un plan de construction sur le lot numéro 4 000 715 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 334 a été adopté.

Le processus de modification est abandonné pour les motifs suivants :

- Le projet de construction résidentiel tel que présenté, impliquant entres autres un changement du nombre d'étages et, du même coup, un nombre plus élevé de logements, risque d'accentuer des problèmes déjà existants en matière de circulation, de stationnement sur rue et de sécurité routière dans le quartier.
- Les aménagements architecturaux et paysagers proposés ne permettent pas une insertion optimale dans le secteur.

Le requérant est invité à présenter un autre projet répondant aux présentes préoccupations.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Alicia Despins  
Présidente de  
l'arrondissement

(Signé) Karine Gingras-Royer  
Assistante-greffière  
d'arrondissement